

NOTE

Il est porté à la connaissance des clubs de la division honneur que l'accès à la main courante se fera sur présentation d'une carte d'identité pour les deux premières journées du championnat.

A partir de la troisième journée la présentation de la licence est obligatoire et aucune dérogation se sera accordée.

Par ailleurs, les officiels (Arbitres et délégués) désignés sont appelés à appliquer strictement cette note